APF France handicap | Délégation de Haute-Loire

BROCANTE – VIDE GRENIER
Organisé par APF France handicap 43
« Accueil des marchands et exposants à partir de 7h30 »

Samedi 04 Septembre 2021

BULLETIN D' INSCRIPTION
Personne Physique (Particulier)

Je soussigné(e)
Nom : ……
Prénom : ……..

Né (e) ……à (ville)…… Département……
Adresse : ……
Code Postal : ……...
Ville : ……
Tél : ……
Email : ……..@.....
Titulaire de la pièce d'identité N° : …… ……
Délivrée le : ……par : ……...
N° d'immatriculation de mon véhicule : …… ……
Je loue un emplacement de ……. mètre(s) à 5.00€ les 2 mètres =……€
Je règle mon emplacement ce jour, en espèces ou chèque à l'ordre : d' APF 43

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
(Article R 321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter
Fait à……le…… Signature
Suivie de la mention « Lu et approuvé »

E-mail: dd.43@apf.assofr
Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre de police pour remise à la Préfecture Du Puy-En-Velay

APF France Handicap - Délégation de Haute-Loire
14 Chemin de Pimprenelle - 43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél : 04.71.05.20.30
Mail : dd43@apf.asso.fr
Blog : http://dd43.blogs.apf.asso.fr/

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi, 09h-12h et 14h - 17h

BROCANTE VIDE GRENIER

La Délégation APF France handicap de Haute-Loire organise sa Brocante – Vide grenier

Le Samedi 04 Septembre 2021, de 7 heures 30 à 18 heures

La manifestation aura lieu 14, Chemin de Pimprenelle 43700 BRIVES-CHARENSAC
pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui nous seront parvenues avant le 30 Aôut 2021 accompagnées de leur règlement. La publicité sera assurée par la presse Locale, la radio, par voie d'affiches et site internet de l'association. Tout sera mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

REGLEMENT

Art.1: La manifestation Brocante Vide Grenier est réservée aux particuliers suivant la réglementation en vigueur (les particuliers devront déclarer sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations dans l'annéecivile (Article R 321.9 du code pénal).
Art.2: Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement , les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité. Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.
Art.3: Une autorisation parentale est exigée pour les exposants mineurs.
Art.4: Les participants certifient sur l'honneur ne vendre à cette occasion que des objets usagés. La vente de biens neufs n'est pas autorisée.
Art.5 : L'étiquetage des objets et marchandises exposés est obligatoire selon la réglementation en vigueur.
Art.6: Le formulaire de demande de participation est à remplir de façon complète, d'une manière lisible.
Art.7 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. En raison des frais importants engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les emplacements sont attribués par L'association et ne donnent lieu à aucune discussion.
Art. 8: Le jour de la manifestation à partir de 7H30, les numéros d'emplacements attribués seront communiqués aux réservataires lors de leur arrivée sur les lieux, de sorte qu'ils puissent déballer à l'endroit réservé pour eux. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seule l'association sera habilité à le faire, si nécessaire.

Siège APF France handicap
17 bd Auguste-Blanqui, 75013 Paris
01 40 78 69 00
www.apf-francehandicap.org
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi 9h00-18h30

Art. 9 : Les Objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
Art. 10 : La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.

.Art.11: Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer.
L'organisateur n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelque nature qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur la voie publique ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.
Art. 12: Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, table, chaise, ne sont fournis par l'organisateur.
Art. 13 : **La location d'un stand ne donne pas systématiquement droit à un emplacement pour un véhicule.** La présence des véhicules d'exposants n'est permise que dans des zones déterminées par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante dès le déchargement effectué.
Art.14: L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et devra libérer au plus tard
à 18h 00. Des conteneurs poubelles sont mis à disposition par les organisateurs.
Art. 15: Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.
Art. 16: Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisateur acceptent le règlement.
Art. 17: Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur.
Art. 18: Les places réservées et non occupées à 8 h 00 seront relouées sans aucun recours.
Art. 19 : Pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui nous seront parvenues à APF France handicap 43 avant le :

Lundi 30 Aôut 2021 accompagnées de leur règlement.

Art. 20: Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, la brocante vide grenier aura lieu quel que soit la météo.

APF France handicap 43 – 14, Chemin de Pimprenelle 43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél : 04.71.05.20.30 – e-mail: dd.43@apf.asso.fr